3484(1)

**FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT**
**" F.C.A."**
Société Anonyme au capital de 160.000 €
Siège social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

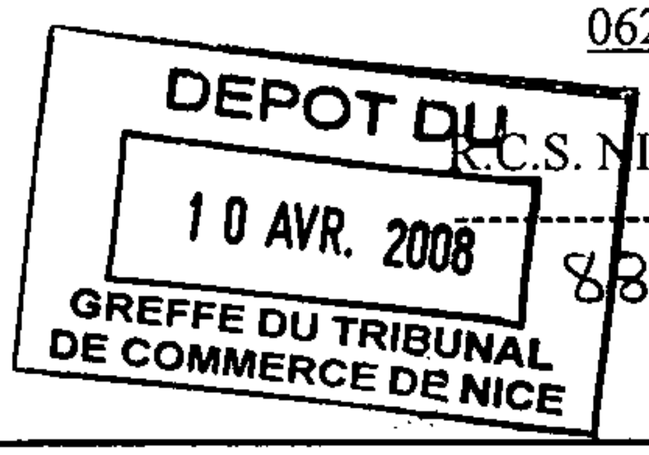


R.C.S. NICE 344 197 322

88 B 202

**PROCES-VERBAL**
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
**DU 28 MARS 2008**

L'An Deux Mille Huit,
le vingt-huit mars,
à 18 heures.

Les actionnaires de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A." Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à la Loi.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MAURER, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Claude MOREL et Monsieur Philippe LUCCHESI, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François CABANE est nommé secrétaire.

Monsieur Patrick MATHERON, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifié exacte par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. La feuille de présence de l'Assemblée,

2. L'inventaire, le Compte de Résultat, l'Annexe au Bilan et le Bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

3. Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

4. Les Rapports du Commissaire aux Comptes,

5. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, le président déclare :

- que liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.

- et, qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :

a) le projet des résolutions présenté par le Conseil d'Administration,

b) l'inventaire, le bilan, l'annexe et le compte de résultat,

c) les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes et le tableau des résultats de la société,

d) un document mentionnant l'état civil des membres du Conseil d'Administration avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur l'exercice clos le 30 septembre 2007,**
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2007,**
- **Renouvellement du mandat des administrateurs,**
- **Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration contenant un exposé général de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et la présentation des comptes de l'exercice ; il donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,

- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission au cours de l'exercice écoulé,

- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2006/2007 et sur les comptes dudit exercice,

- et la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Conformément aux propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice de 47.597,55 € :

| | | |
|---|---|---|
| • Résultat bénéficiaire de l'exercice ..... | | 47.597,55 € |
| • Report à Nouveau 2006/2007 ..... CR | | 1.083,50 € |
| | | 48.681,05 € |
| • Affectation en "Autres Réserves" ..... | 10.000,00 € | |
| • Distribution de dividendes ..... | 30.000,00 € | |
| • REPORT A NOUVEAU 2007/2008 ..... CR | 8.681,05 € | |
| | 48.681,05 € | |

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à 6 € le dividende net par action.

L'Assemblée Générale constate que le dividende par action est de 6 € pour chacune des 5.000 actions composant le capital de la société.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| | Dividendes nets par action | Avoir fiscal par action | Dividendes réels par action |
|---|---|---|---|
| • *AU TITRE DE L'EXERCICE 2003/2004* | 5,00 € | - | 5,00 € |
| • *AU TITRE DE L'EXERCICE 2004/2005* | 6,00 € | - | 6,00 € |
| • *AU TITRE DE L'EXERCICE 2005/2006* | 5,00 € | - | 5,00 € |

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Yves MAURER, de Monsieur Jean-Claude MOREL et de Madame Florence GAUDRY arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et tenue avant le 31 mars 2014.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Patrick MATHERON et le mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet TRINTIGNAC & ASSOCIES arrivent à échéance à l'issue de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et tenue avant le 31 mars 2014.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**.

*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

**Yves MAURER**
Président

**Jean Claude MOREL**
Scrutateur

**Philippe LUCCHESI**
Scrutateur

**Jean-François CABANE**
Secrétaire

# FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT
## " F.C.A."

Société Anonyme au capital de 160.000 €
Siège social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

3484 (2)

R.C.S. NICE 344 197 322

DEPOT DU
10 AVR. 2008
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

## PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2008

L'An Deux Mille Huit,
Le vingt-huit mars,
à dix neuf Heures.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A.", Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis en Conseil au siège social à NICE (06200) 19, rue Alphonse 1er,

*SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCES :*

- **Monsieur Yves MAURER**
  *Président Directeur Général*

- **Monsieur Jean-Claude MOREL**
  *Administrateur*

*EST ABSENTE :*

- **Madame Florence GAUDRY**
  *Administrateur*

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves MAURER, Président Directeur Général. Celui-ci rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Renouvellement du mandat du Président Directeur Général**

A la suite du renouvellement des administrateurs par l'Assemblée Générale tenue ce jour, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Yves MAURER, en qualité de Président Directeur Général, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et tenue avant le 31 mars 2014.

*-*-*-*-*-*-*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur

Le Président